leJDD Europe1

Le regard de ...

Chroniques | 10 novembre 2013 Réagissez !

Système prostitutionnel : "Il est temps d'agir avec efficacité"

L'opinion d'Yves Charpenel, premier avocat général à la Cour de cassation, avec "Choisir la cause des femmes", association présidée par Gisèle Halimi, avocate ; Bernard Legras, procureur général à la cour d'appel de Montpellier ; Jacques Biancarelli, conseiller d'État ; Maryvonne Lozachmeur, ancienne bâtonnière de Rennes ; Emmanuel Daoud, avocat ; Yael Mellul, avocate ; Christophe Pettiti, avocat.

Enfin, le débat va s'ouvrir sur la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel. Cette initiative parlementaire consécutive à l'adoption du rapport établi par la députée de l'Essonne Maud Olivier, deux ans après le rapport Bousquet-Geoffroy sur "la prostitution : l'exigence de responsabilité", donne à notre pays l'opportunité de se placer, résolument, à la pointe du combat mené en Europe et dans le monde contre l'exploitation sexuelle.

Le monde judiciaire n'a que récemment commencé à prendre conscience de l'émergence de cette forme moderne de criminalité organisée, transnationale, extrêmement lucrative pour les criminels et implacable pour des victimes de plus en plus nombreuses, de plus en plus vulnérables.

Les résultats judiciaires, dans la logique des législations adoptées en matière de traite des êtres humains, restent décevants malgré le démantèlement chaque année de plus de cinquante réseaux criminels sur notre territoire et les quatre cents procès annuels faits aux proxénètes. Le suivi des personnes prostituées victimes de cette traite et des violences inhérentes au système prostitutionnel est actuellement très en deçà des standards européens et des injonctions des directives communautaires.

Dans ce contexte, l'approche globale et cohérente des quarante propositions faites dans le rapport Olivier et reprises dans le texte de la proposition de loi doit être saluée. Comment en effet ne pas soutenir une démarche qui montre qu'aucune action efficace pour faire reculer le système prostitutionnel n'a de chances d'aboutir si elle n'intègre, comme fait la proposition de loi, quatre dimensions complémentaires :

1/ la reconnaissance et l'accompagnement de ses victimes par la mise en place d'alternatives sérieuses à la prostitution ;
2/ le renforcement de la répression contre les trafiquants, notamment sur le plan financier ;
3/ la promotion d'un plan ambitieux de prévention des atteintes portées à la dignité des personnes, et de toutes les violences faites aux femmes et aux plus vulnérables, particulièrement les enfants ;
4/ la responsabilisation des clients, ceux dont la demande favorise une offre de plus en plus insolente, par la création d'un délit de recours à l'achat de services sexuels qui doit envoyer un signal fort à tous ceux qui s'accommodent de la marchandisation du corps humain.

Nous, acteurs du monde judiciaire, magistrats et avocats, naturellement respectueux de l'État de droit et déterminés à combattre sans faiblesse un fléau qui aujourd'hui concerne tous les citoyens, appelons de nos vœux un débat parlementaire sans frilosité qui permette de donner à notre pays, celui des droits de l'homme, un arsenal législatif complet et cohérent.

Rédaction - Le Journal du Dimanche
dimanche 10 novembre 2013